

PROJET RELATIF À LA POLITIQUE D'ADMISSION ET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL ET DES RÈGLES

**GRILLE DE TRAVAIL À L'ÉTAPE DE LA CONSULTATION**

GROUPE CONSULTÉ : ASSOCIATION DES CADRES DE  
MONTRÉAL (ACM)

DATE : LE 31 MAI 2015



**QUESTIONNAIRE :**

CONSIDÉRANT que la *Politique d'admission de la Commission scolaire de Montréal* (P1999-1) et la *Politique du transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* (P1998-1) doivent être révisées;

CONSIDÉRANT que lesdites politiques sont intimement liées;

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire a été mandaté par le Conseil des commissaires pour mener les réflexions et les travaux nécessaires à la révision desdites politiques;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif de gestion, conformément aux articles 96.25, 100.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*, ont participé à l'élaboration du projet de la nouvelle *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et des règles d'application;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du transport a été mandaté par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 18 juin 2014 (point 51, résolution 2 b) pour réviser la *Politique du transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* (P1998-1);

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif du transport ont participé à l'élaboration du projet de la nouvelle *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et des règles d'application, mais seulement sur le volet du transport;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de consulter les associations et les syndicats du personnel, le comité consultatif de gestion (CCG), le comité consultatif de transport, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) et le comité de parents;

1. Êtes-vous en accord avec le projet relatif à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* proposé?

OUI  NON \_\_\_\_\_

**COMMENTAIRES :**

Le document est clair et cohérent

2. Êtes-vous en accord avec le projet relatif aux Règles d'application relatives à l'admission des élèves proposées?

OUI  NON \_\_\_\_\_

**COMMENTAIRES :**

Le document est complet et cohérent

3. Êtes-vous en accord avec le projet relatif aux Règles d'application relatives au transport des élèves proposées?

OUI  NON \_\_\_\_\_

**COMMENTAIRES :**

Nous souhaitons que la section 3 (*Responsabilités et obligations des parties*) comporte une sous-section s'adressant directement aux élèves bénéficiaires du transport scolaire (voir plus loin).

**COMMENTAIRES :**

4. Y a-t-il des éléments que vous aimeriez voir pris en considération au regard du projet relatif à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et des règles d'application proposé?

L'ACM recommande qu'une sous-section soit ajoutée à la section 3 des *Règles d'application relatives au transport des élèves* s'adressant spécifiquement aux responsabilités des élèves. D'une part, la CSDM doit soutenir le travail tant des conducteurs que des directions des établissements par l'énoncé de balises comportementales claires pour les élèves, incluant des sanctions possibles en cas de transgression. D'autre part, des attentes comportementales devraient être énoncées concernant certaines clientèles dont le transport scolaire pourrait s'avérer problématique ou requérir des dispositions particulières.